



DECISION N° 2023 - 838

Marché 2021-140 Lot 08- Création d'une maison de santé pluri-professionnelle à la ville de Perpignan- Rue Foch- Acte modificatif 1

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

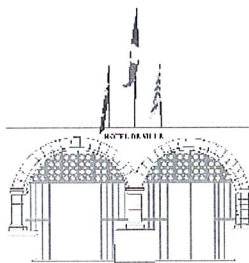
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant que par décision du Maire en date du 1^{er} décembre 2021, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la commande publique, concernant **la création d'une maison de santé pluri-professionnelle à la Ville de Perpignan – rue Foch, marché 2021-140 - lot 08 Serrurerie**, a été conclu avec la société **FER NEUF METALLERIE**, 14, rue Fernand Forest, 66000 Perpignan, pour un montant de 82 500 € HT et un délai maximum d'exécution de 161 jours ouvrés.

Considérant qu'en cours d'exécution des travaux supplémentaires doivent être réalisés :

- Suppression de la modification des grilles de défense : - **3 120.00 € HT**
- Mise aux normes des garde-corps existants : **3 214.00 € HT**
- Main-courante escalier R+4 et ½ volée R+3 : **950.00 € HT**
- Garde-corps escalier R+4 et ½ volée R+3 : **3 790.80 € HT**
- Création d'un support pour PAC : **1 442.00 € HT**
- Création d'un renfort de cloison : **360.00 € HT**
- Modification de l'habillage du local PAC : **241.94 € HT**



Considérant que le coût de ces prestations supplémentaires s'élève à **6 878,74 € HT**, soit une plus-value de 8,34 % portant le montant du marché à **89 378,74 € HT** après cet acte modificatif n°1 et nécessite un délai global supplémentaire de 15 jours ouvrés, soit un délai maximum d'exécution de 176 jours ouvrés

ECONOMIE DU MARCHÉ

Montant initial HT du marché	Acte modificatif HT n°1	Marché HT après Acte modificatif n° 1	% Augmentation
82 500 €	6 878.74 €	89 378.74 €	8.34%

Cet acte modificatif n°1 a été soumis à la Commission d'Appel d'Offre du 22 juin 2023 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R. 2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n° 1 au lot 08 du marché 2021-140 avec la société **FER NEUF METALLERIE, 14, rue Fernand Forest, 66000 Perpignan**, d'un montant de **6 878,74 € HT**, soit une plus-value de 8,34 % du montant initial et qui porte le montant total du lot 08 à 89 378,74 € HT après cet acte modificatif n° 1 et d'approuver un délai global supplémentaire de 15 jours ouvrés, soit un délai maximum d'exécution de 176 jours ouvrés.

ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prendra effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **31 JUIL. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230731-177784-AU-1-1

Accusé reçu le : **31 JUIL. 2023**

Affiché le : **31 JUIL. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

